



ÉDITO



Les crises successives de cet été et celles qui vont arriver cet hiver, nous font ressentir la nécessité de changer la manière dont nous consommons les ressources naturelles et les énergies carbonées mais aussi d'adapter l'organisation de certains services.

La Communauté de communes a adopté en 2021 le Plan Climat Air Énergie des Territoires (PCAET) qui est un programme d'actions ciblant 2 axes principaux : adapter le territoire aux changements climatiques et lutter contre les dérèglements de l'écosystème.

En ce moment les conseillers communautaires engagent une réflexion sur les aménagements d'horaires en période de forte chaleur sur les 7 déchèteries du territoire. Les horaires vous seront communiqués en début d'année 2023.

Dans cette démarche de renouvellement constant, vous pourrez découvrir au fil de votre lecture l'engagement de la Communauté de communes vers une transition écologique forte.

Durant l'année 2022, la Communauté de communes a porté plusieurs projets d'aménagements du territoire comme l'isolation thermique de bâtiment, l'accentuation d'actions vers le réemploi des objets du quotidien en vue de réduire nos déchets et l'import d'énergies renouvelables sur le territoire.

En cette fin d'année, les conseillers communautaires et l'ensemble du personnel se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes.

Le Président, Gilbert BEAUJANEAU

## La voirie, une question de sécurité

La voirie représente un tiers du budget de la Communauté de communes.

### Une des compétences principales de la Communauté de communes

La Communauté de communes des Vallées du Clain coordonne et met en œuvre des travaux de voirie pour le compte de ses 16 communes.

Tous les ans, la Communauté de communes alloue une enveloppe à chaque commune en fonction du nombre d'habitants et du kilométrage de celles-ci. Quant aux besoins en travaux de voirie, ils sont définis par les communes, qui ensuite notifient la liste à la Communauté de communes dans le cadre de la réalisation de travaux. L'entretien de la voirie assure la bonne circulation ainsi que la sécurité des habitants.

### Les travaux de 2022

Les travaux du programme voirie de l'année 2022 ont débuté au mois de mars et se sont achevés courant octobre. Le montant total de ce programme pour les 16 communes de la Communauté de communes s'élève à 1 492 823€ TTC. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia dans le cadre de l'exécution d'un accord-cadre à bon de commande. À titre d'exemple, la voie d'accès au domaine de Dienné a fait l'objet de travaux de remise en état.

À cette occasion, M. BEAUJANEAU, Président de la Communauté de communes des Vallées du Clain, Mme MAMES, maire de Dienné et M. CHAPLAIN, maire de Marnay et vice-président en charge de la voirie se sont rendus le jeudi 10 novembre sur la commune de Dienné pour la réception des travaux du programme voirie 2022.



Les élus lors de la réception des travaux le 10 novembre 2022

## Séminaire des membres du bureau communautaire à Dienné



Au Domaine de Dienné le 8 novembre 2022, les élus, maires, vice-présidents ainsi que le président de la Communauté de communes des Vallées du Clain se sont réunis pour un séminaire à mi-mandat.

À cette occasion, les élus sont revenus sur les projets aboutis, les réalisations à venir dans un contexte budgétaire contraint, avec comme fil conducteur la sobriété énergétique.

En effet, par la sobriété, il est possible de mettre en place des solutions pour faire face à la situation écologique et financière que nous traversons.

### Sobriété dans les bâtiments

- Éteindre les écrans et les ordinateurs en partant.
- Couper le chauffage et éteindre la lumière des locaux.
- Diminuer le chauffage de 20° à 19°

### Sobriété dans nos mobilités

- Limiter la vitesse des véhicules de services pour les trajets professionnels. Cette mesure permet un gain de 20% de carburant sur les trajets non urgents.
- Incitation forte au covoiturage domicile-travail

## Un parc photovoltaïque à Vivonne

Cette action s'inscrit dans le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) dont un des objectifs vise à développer les énergies renouvelables sur le territoire des Vallées du Clain.

### Le projet du parc photovoltaïque du Bois des Coussières

Le parc photovoltaïque du Bois des Coussières est né du partenariat entre la Communauté de communes des Vallées du Clain, le Syndicat ÉNERGIES VIENNE et sa filiale SERGIES, producteur d'énergies renouvelables.

Ce projet illustre l'importance de la synergie entre les acteurs locaux du département : cette volonté commune permet d'accélérer la transition énergétique du territoire tout en préservant les intérêts citoyens. Le parc photovoltaïque du Bois des Coussières à Vivonne est mis en service depuis le mois de juin 2022.

Composé de 11 258 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, ce parc



fournit 3 325 MWh, soit l'équivalent de la consommation énergétique pour 1 850 habitants, soit plus de 40 % des habitants de la commune de Vivonne. Grâce à ce parc, 1 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an sont économisées.

### La réhabilitation d'un ancien site d'enfouissement

Cherchant à valoriser ce site tout en contribuant à la transition énergétique sur son territoire, la Communauté de communes des Vallées du Clain et la commune de Vivonne ont formé le projet d'installer un parc photovoltaïque sur un ancien site d'enfouissement technique de déchets ménagers.

L'objectif était de réhabiliter le site d'enfouissement vieillissant sans peser sur les finances publiques. Grâce à la subvention octroyée par le Syndicat Énergies Vienne pour le réaménagement du dôme et le loyer versé par SERGIES pour le terrain, l'opération est transparente pour le contribuable, tout en permettant de développer les énergies renouvelables localement.

C'est donc une opération vertueuse où chaque partie est gagnante.

## Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Coordonnée par l'ADEME, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est un temps fort de mobilisation pour essayer les bonnes pratiques de la prévention des déchets.

### Edition 2022 : le textile

L'édition 2022, du 19 au 27 novembre 2022, met l'accent sur le thème du Textile, une industrie étant considérée comme l'une des plus polluantes au monde. Une occasion immanquable pour la Communauté de communes de porter les bonnes pratiques autour du textile en favorisant la réutilisation via un programme d'animations sur le territoire et en mettant en avant le service de collecte d'objets destinée au réemploi.

### Au programme :

- **Une collecte de jeux / jouets** a eu lieu dans toutes les déchèteries avec le soutien d'Ecosystem ;
  - **Une collecte de vêtements enfants** (6 ans et moins) qui a eu lieu dans toutes les déchèteries lors de permanences définies ;
- L'association L'Embellie et le CCAS d'Iteuil ont reversé une partie des jouets en paniers de Noël aux familles précaires du territoire. L'autre partie, ainsi que les vêtements collectés, ont été distribués le 7 décembre à ITEUIL lors d'une Gratiféria, ainsi que par notre partenaire le Collectif Mélusine via leur boutique réemploi. La Communauté de communes des Vallées du Clain marque son engagement en faveur du réemploi sur son territoire en incitant chez les petits et grands les gestes du don et de l'allongement de la durée de vie des objets (réparer, prêter, partager, acheter d'occasion...), de favoriser les économies de matières premières et plus globalement de la transition écologique.

### CONTACT

**Florian WEBER**  
Responsable Service Prévention et gestion des déchets  
05 49 89 39 70 - [service.dechets@valleesduclain.fr](mailto:service.dechets@valleesduclain.fr)

## Rénovation de la salle de gymnastique de Fleuré

La Communauté de communes procède à des travaux de réhabilitation et d'une extension du bâtiment de la salle gymnique de Fleuré.

La salle gymnique située sur la commune de Fleuré, route de la Bigerie, accueille généralement des enfants provenant du club de gym ou des écoles primaires du territoire pour des ateliers de motricité.

La première partie des travaux consiste à réhabiliter l'isolation du bâtiment afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'impact sur l'environnement.

Ce bâtiment d'une surface de 838 m<sup>2</sup> va bientôt posséder une extension : vestiaires, infirmerie, gradins et club house, qui vont permettre à la ville de Fleuré d'accueillir des compétitions.

Le montant total de ce programme pour la Communauté de communes s'élève à 1 005 703€ HT. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'opération d'agrandissement et de rénovation énergétique avec comme subventions :

- Etat (DETR et DSIL) : 363 283 €€
- Département de la Vienne (ACTIV' 2) et Energies Vienne : 313 303€€
- Une avance remboursable : 229 117 €€



## La Passerelle : une soirée rap avec Chilla



D'octobre à avril, la salle de spectacle communautaire La Passerelle à Nouaillé-Maupertuis vous propose des spectacles et des concerts.

Une présence artistique vitale et volontairement éclectique est affirmée, avec des artistes de toute la France. Le samedi 21 janvier 2023, la programmation élargit son domaine musical en introduisant le mouvement hip-hop mis en avant par le concert d'une artiste RAP. Venez nombreux vibrer aux sons de Chilla lors de son concert à La Passerelle.

En 1<sup>ère</sup> partie « découverte » : Maël et Anton, deux jeunes rappers et musiciens des Vallées du Clain. Projection du clip réalisé aux vacances de la Toussaint par les locaux jeunes encadré par le rappeur Lhomé.

**La tête d'affiche de la soirée sera la rappeuse Chilla**

Chilla, jeune rappeuse originaire de Lyon nous a dévoilé récemment son nouveau titre « *Cauchemars* ». Produit par Vladimir Cauchemar, ce titre rythmé aux sonorités électro nous prépare pour l'été et nous dévoile une nouvelle facette de la personnalité de l'artiste. Cumulant plus de 87 millions de vues sur YouTube, la rappeuse a sorti son 1<sup>er</sup> album « *Mun* » en 2019. Dans cet album on y découvrirait des titres forts comme « *1<sup>er</sup> Jour d'école* », « *Am Stram Gram* » ou encore « *Oulala* ». Après avoir dévoilé « *Demain* » son feat avec Hatik et également le hit « *Ahoo* » accompagné de Davinhor, Le Juice, Vicky R & Bianca Costa, Chilla nous démontre que son projet à venir nous réserve plein de surprises et confirme son retour en puissance dans le paysage musical français.

**20h30. Concert debout.** Entrée 18€ ou 13€ réduit (moins de 25 ans).

Une programmation de la Communauté de communes des Vallées du Clain diffusée par l'association Emil avec le soutien du département de la Vienne et la participation de L'Arantelle et des locaux jeunes des Vallées du Clain.



**Réservez directement vos billets sur** [https://www.vostickets.net/la\\_passerelle](https://www.vostickets.net/la_passerelle) et sur l'appli Pass Culture Places en vente à L'Arantelle ou le soir du concert. Infos : [www.passerelle86.fr](http://www.passerelle86.fr)

## Théâtre de Verdure des Vallées du Clain

**Un théâtre de plein air de 377 places sur la commune de Château-Larcher**

Dans le cadre de la compétence culturelle de la Communauté de communes des Vallées du Clain, les élus communautaires ont acté en fin d'année 2019, la création d'un théâtre de verdure sur la commune de Château-Larcher.

Cette proposition culturelle estivale vient en complément de la programmation de la Passerelle sur la commune de Nouaillé-Maupertuis. Ce théâtre de verdure est aussi un moyen de mettre en valeur le site castral de Château-Larcher et de profiter de ses avantages acoustiques grâce à sa disposition. Cet espace scénique extérieur comprend la réalisation d'une scène ouverte de 85m<sup>2</sup>, de gradins composés d'assises d'une longueur totale d'environ 226 mètres linéaires, de chemins piétons permettant d'accéder aux gradins depuis l'extérieur, y compris pour les personnes à mobilité réduite, de 2 places de stationnement PMR, d'un réseau d'éclairage à led et des aménagements paysagers.



Les travaux ont débuté le 7 octobre 2020 pour une durée de 8 semaines. Le coût total de l'opération s'est élevé à 230 000€ HT. La Communauté de communes a pu bénéficier pour cette réalisation du soutien de l'État dans le cadre de la DETR à hauteur de 77 880€ et du Département à hauteur de 46 690€, soit 54 % de subvention. Le 2 septembre 2022, M. Gilbert BEAUJANEAU, Président de la Communauté de Communes et les élus communautaires ont inauguré le Théâtre de Verdure en présence de Pascale PIN, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vienne et Alain PICHON, Président du Conseil Départemental de la Vienne.

## Convention Territoriale Globale

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf et la MSA pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires

La Communauté de communes s'engage dans une démarche stratégique partenariale, nommée la Convention Territoriale Globale (CTG), qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux habitants dans leur ensemble.

La Communauté de communes a fait le choix d'axer cette première CTG sur les thématiques suivantes : petite enfance, enfance-jeunesse, animation de la vie sociale, accès aux droits et accompagnement à la parentalité.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise le développement et l'adaptation des équi-

pements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Pour ce projet territorial, la Communauté de communes vient d'engager une chargée de mission pour apporter une vision stratégique du développement des politiques sociales sur l'ensemble du territoire. La chargée de coopération assurera le pilotage de la CTG et la cohérence avec le projet politique de territoire. Elle coordonnera les projets au sein des services en interne mais assurera également le lien avec l'ensemble des partenaires.



## PLUi : dessinons ensemble notre territoire

Après la conférence intercommunale des maires le 13 juillet 2016, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibération en date du 27 septembre 2016.

**Qu'est-ce qu'un PLUi ?**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document stratégique qui traduit l'expression du projet politique du développement du territoire de la Communauté de communes des Vallées du Clain. Il est également un outil réglementaire qui définit l'usage des sols. C'est l'occasion d'adapter les modes de gestion, de valorisation de l'espace et de l'habitat, aux besoins pour préparer l'avenir.

**Les avancées du projet**

En vue d'une réglementation toujours plus exigeante, le PLUi se doit d'améliorer les résultats de la concertation. Ainsi le nouveau projet vise le développement principal de ces 3 axes :

**Renforcer le cadre de vie**

À l'horizon 2030, les besoins en foncier seront en réduction par rapport aux années précédentes d'autant qu'il sera nécessaire de préserver les terres agricoles et l'environnement naturel en vue des changements climatiques. De plus il sera proposé de conforter l'offre économique déjà en place.

**Accentuer le dispositif réglementaire du PLUi**

Les orientations d'aménagements et de programmation, qui comprennent le zonage (règlement graphiques) et le règlement écrit, seront remaniés dans l'objectif de cadrer encore plus près aux besoins des territoires.

**Valoriser la ruralité dans toutes ses composantes**

Le PLUi doit conforter l'image et l'authenticité des territoires en valorisant le patrimoine, tant naturel (espaces de vallées et boisements) que bâti ou paysager (collines façonnées par l'agriculture par exemple). Pour cela, la stratégie sera axée sur la préservation des grands équilibres éco-paysagers emblématiques, la pérennité du cadre de vie des Vallées du Clain et la mise en valeur du potentiel touristique et patrimonial du territoire.

Pour construire ensemble le PLUi, vous pourrez assister aux réunions publiques au printemps 2023. Elles seront ensuite suivies par une enquête publique à l'automne.

Tout ce qu'il faut savoir sur nos communes !

les vallees du clain

[www.valleesduclain.fr](http://www.valleesduclain.fr)

**Communauté de communes des Vallées du Clain**  
25 route de Nieuil - 86340 La Villedieu-du-Clain  
Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (le vendredi jusqu'à 17h).  
Tél. 05 49 89 02 89 - Fax : 05 49 56 35 17  
[accueil@valleesduclain.fr](mailto:accueil@valleesduclain.fr)

• **La Passerelle - Salle de spectacle**  
1, rue du Stade - 86 340 Nouaillé-Maupertuis  
[passerelle@valleesduclain.fr](mailto:passerelle@valleesduclain.fr)  
[www.passerelle86.fr](http://www.passerelle86.fr) [lapasserelle86](https://www.facebook.com/lapasserelle86)

• **Réseau des bibliothèques :**  
<https://bibliotheques-valleesduclain.departement86.fr/>

**Vallées du Clain**  
Un temps d'avance